



AVIS

Plan particulier d'affectation du sol « Belliard-Etterbeek » n°60-41

Emis par le Conseil d'Administration le 1^{er} décembre 2014

Demandeur	Ville de Bruxelles
Demande reçue le	7 novembre 2014
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire - Mobilité
Demande traitée le	24 novembre 2014
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	1 ^{er} décembre 2014
Avis avalisé par l'Assemblée plénière du	18 décembre 2014

Préambule

Le Conseil remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

L'objectif principal de ce PPAS est de confirmer et de renforcer la fonction résidentielle du quartier. La volonté est également de garantir un équilibre et une plus grande mixité des fonctions (logements, commerces et équipements).

Avis

Le Conseil n'a pas de remarque sur ce projet de PPAS « Belliard-Etterbeek » de la Ville de Bruxelles et formule donc un avis favorable.

*
* *